



MAIRIE DE CHOISY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	14
Présents	11
Votants	12

L'an deux mille sept, le 28 septembre,

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 19 septembre 2007, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire

Présents : MM. Bernard SEIGLE - Pierre KRATTINGER - Maurice DESCOMBES - Yves GUILLOTTE - Mmes Maryvonne BALDASSINI - Claire GARCIN-MERMINOD - Pascale LIHOMME - MM. Olivier COUET - Christian BOCQUET - Pierre MAINETTI - Pierre PALLUD

Pouvoirs : M. Daniel BALLEYDIER à M. Maurice DESCOMBES

Absents : Mme Rosane RIOULT - M. Jean-Marc COISSARD -

Secrétaire de séance : M. Christian BOCQUET

07/41

Objet :

Instauration de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture
(suite à la réforme de l'urbanisme)

APPROBATION

*Certifié conforme et vu pour être annexé à la
délibération d'approbation du Conseil municipal, le
24 février 2020*

Le Maire,



Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2007 et notamment les articles R 421-2g et R 421-12 d,

Considérant que le champ d'application de la déclaration de clôture prévu par l'article L 441-1 du Code de l'Urbanisme dans sa version en vigueur à ce jour est abrogé à compter du 1^{er} octobre 2007,
Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire,

le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- les clôtures édifiées sur le territoire de la commune de Choisy sont soumises à déclaration préalable,
- cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière,
- les dispositions ci-dessus entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard SEIGLE

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
La réception en Préfecture le 18 OCT. 2007
Et de la publication le 22 OCT. 2007

Le maire,
Bernard SEIGLE